

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Décision du 22 février 2013 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVK1305226S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 2 juillet 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 14 août 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la liste des candidatures de la CGT-FO au scrutin du CTM du 20 octobre 2011 ;

Vu la lettre de modification et de proposition du 13 février 2013 de la CGT-FO,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Didier PENNES est nommé au comité technique ministériel en qualité de représentant du personnel comme membre titulaire, au titre de l'organisation CGT-FO, en remplacement de M. Thierry LATGER.

M. Bernard LEBARON est nommé au comité technique ministériel en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation CGT-FO, en remplacement de M. Didier PENNES.

Article 2

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 10 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

« *Membres titulaires*

Au titre de l'organisation CGT-FO :

Mme Sylvie CALVO.

M. Jean HEDOU.

M. Jean-Pierre MOREAU.

M. Didier PENNES.

*Membres suppléants*

Au titre de l'organisation CGT-FO :  
Mme Jacqueline BALZA.  
M. Gérard COSTIL.  
M. Éric DESTABLE.  
M. Bernard LEBARON. »

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 22 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général,*  
V. MAZAURIC